

Recu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 089-200047181-20221007-DE58_2022-DE



DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 30 septembre 2022.

Présents: Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy

CLERIN - Jérôme DELAVAULT - Gérard DELAGNEAU (suppléant de Michel PANNETIER) - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - René

BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Richard ZEIGER

Excusés: Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jean DESNOYERS - Rémi GAUTHERON - Jean-

Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Gérard

MICHAUT - Sébastien SABOURIN

Absents: Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Lionel

MION

Pouvoirs: Monsieur Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre:	-
Abstentions :	_
Ne prend pas part au vote	_

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 58/2022

Objet : Schéma directeur des IRVE

Le 20 juin 2022, par la délibération N°47 / 2022, le comité syndical du SDEY a approuvé le Schéma Directeur des IRVE.

Ce schéma a été transmis au préfet pour avis. Celui-ci disposait d'un délai de deux mois pour soumettre au SDEY d'éventuelles modifications ou ajustements.

Ce délai ayant expiré début septembre 2022, sans que le Préfet ne fasse d'observations, il est aujourd'hui proposé aux élus de délibérer afin d'adopter définitivement ce schéma, dans la même version que celle ayant été présentée au mois de juin.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

ID: 089-200047181-20221007-DE58_2022-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

• Adopte définitivement le schéma directeur des IRVE.

Fait et délibéré en séance

Le 07 octobre 2022

Le 07 octobre 2022 Le Président

Syncical Departemental

4 avenus 52 - 39000 AUXEITE